



Reparation dans appartement

Par **altay**, le **28/01/2010 à 15:51**

Bonjour, j'ai loué un appart dans le 18ème, a une agence immobilier qui en assure la gérance. lors de la visite et lors de la signature du bail, l'agent immobilier m'avait dit qu'il effectuerais des travaux de peinture dans la salle de bain doit le plafond et tous décollé du a l'humidité. mais elle n'as toujours rien fait et me dit qu'il faut attendre l'évolution, voir si ça sèche, en gros elle me baratine. de plus deux des fenêtres ne sont pas isolé, fenêtre en bois. avec ouverture sur les cotés... lors de l'état des lieux elle a dit qu'elle aller voir avec le proprio pour un changement mais pareils malgré une relance elle n'as rien fait. que puis je faire ??? j'ai peur pour ma santé. Nb : a noté que je paye quand même 660 euro par mois pour ce tout petit deux pièces de 22m2 que l'on peut qualifié d'insalubre...

Par **Marion2**, le **28/01/2010 à 18:10**

Bonjour, Contactez l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez. Cordialement.